

Accueil Société féminicides

ENTRETIEN

## Violences faites aux femmes : « L'État a la responsabilité d'organiser la prise en charge des hommes violents »

Alors qu'a eu lieu, ce dimanche 20 août à Grigny (Essonne), un rassemblement en hommage à Armale, alias Deo, 75<sup>e</sup> femme assassinée par son compagnon depuis le début 2023, les journalistes Laurène Daycard et Mathieu Palain tentent d'expliquer les difficultés à faire évoluer les hommes violents.

Publié le Dimanche 20 août 2023 - Kareen Janselme



Un collage féministe à Paris, en 2019. © Lionel BONAVENTURE / AFP/Archives

Peut-on guérir les hommes violents ? À travers deux ouvrages distincts écrits à la première personne, les journalistes Laurène Daycard (*Nos absentes*, Seuil) et Mathieu Palain (*Nos pères, nos frères, nos amis*, Les Arènes) ont questionné le continuum de violences contre les femmes qui règne dans notre société, et mène tous les deux jours à un féminicide.

### Pourquoi avez-vous voulu écrire sur les féminicides ?



Cela m'est apparu comme une nécessité, journalistique et intime. Le féminicide est l'acmé d'un processus de



continuum des violences sexistes et sexuelles. Mais c'est aussi un concept qui a permis de politiser ces violences. Le nombre de meurtres conjugaux a commencé à être publié par le gouvernement (1) en 2006. Avant cette date, on ne pouvait même pas parler de ce ratio d'une femme tuée par son conjoint tous les deux ou trois jours.

**LAURÈNE DAYCARD**

Journaliste

En tout, plus de 2 200 femmes sont mortes ainsi depuis 2006. Et malgré des lois comme la circonstance aggravante créée pour les meurtres conjugaux, les

statistiques ne baissent pas. Le ratio est toujours de 110 à 130 femmes tuées chaque année.

Le féminicide est un meurtre à mobile misogynie. Il y a encore une méconnaissance à ce sujet, y compris pour les affaires non conjugales. Dans encore beaucoup trop de cas, les victimes décédées n'ont toujours pas droit à un traitement respectueux, digne, ou même juste « factuel ».

### La prise en charge des victimes a-t-elle évolué ?

**MATHIEU PALAIN** J'ai rencontré beaucoup de femmes qui n'ont pas réussi à porter plainte. Les commissariats les refusent ou les forcent à déposer une simple main courante. Dans le livre, je raconte comment une femme, qui avait fait constater ses blessures et ses ecchymoses, n'a pu montrer ses photos à des policiers, sous prétexte que la clé USB qui les contenait pouvait faire sauter leur système informatique.



#### Voir aussi :

Violences faites aux femmes. Au commissariat de Montreuil, « s'il n'y a pas de sang, on ne se déplace pas »

Cécile, dont l'histoire constitue le fil rouge de mon livre, a porté plainte dans un commissariat du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec sa mère. Elle avait tenu à prévenir son copain mais, trois mois plus tard, il a contre-porté plainte. Il n'y avait aucun élément dans son dossier, mais la justice n'a pas voulu trancher. Elle les a tous les deux condamnés à suivre un stage de responsabilisation à la violence. Ce n'est pas anecdotique.

Les policiers ne sont pas forcément bienveillants à l'égard de femmes qui viennent porter plainte. De son côté, la justice estime encore parfois qu'il s'agit « d'histoire de couple », dont elle n'a pas à se mêler. Il y a pourtant des enquêtes à mener et des sanctions à prendre.



**LAURÈNE DAYCARD** Une petite dizaine d'affaires de féminicide conjugal sont présentées dans mon livre. Dans tous les cas, il s'agit de femmes qui avaient dénoncé des violences, partagé leur peur, mais qui n'ont pas été crues ou suffisamment entendues. On a par exemple le cas de Géraldine, tuée par son conjoint dans la montagne de Reims en 2016. Pourtant alertée par ses filles de la présence de fusils à domicile, la gendarmerie ne les a pas saisis et ils ont ensuite servi au meurtre.



#### Voir aussi :

Féminicide : Hadjira, tuée par son mari le 20 juillet, avait porté plainte et demandé une ordonnance de protection

Razia, elle, avait été mise à l'abri avec ses enfants à Besançon, grâce au réseau Solidarité Femmes, à la suite d'une plainte déposée à Marseille. Mais son ex-conjoint a reçu par erreur un courrier de l'Assurance-maladie mentionnant sa nouvelle adresse et a recommencé à la harceler. Razia a déposé sept plaintes contre lui au commissariat de Besançon, accompagnée par une travailleuse sociale de Solidarité Femmes. « *Mais enfin, madame, c'est un père qui veut voir ses enfants* », s'est-elle entendue dire par les gendarmes avant d'être tuée à coups de couteau à la sortie du tramway à Besançon par son ex.

### L'État est-il responsable de cette situation ?



**MATHIEU PALAIN**

L'État a la responsabilité d'empêcher les violences de perdurer et d'organiser la prise en charge des hommes violents. Trop peu sont condamnés, et même ceux qui le sont ne sont pas pris en charge. Ils font six mois dans une maison d'arrêt surpeuplée, enfermés vingt-deux heures sur vingt-quatre avec deux heures de promenade dans la journée.

Journaliste

Quand ils sortent, ils ont la rage, et n'ont rien appris du tout. Certains ont perdu leur boulot. Leur sentiment de déni est très fort, parfois couplé à un sentiment de vengeance. Alors, si le but de la prison était l'absence de récidive, c'est raté. Penser que ces hommes violents sont des monstres qui doivent rester dans l'ombre sans qu'on s'en occupe, c'est dangereux. C'est potentiellement les encourager à récidiver. Ils sont des centaines de milliers, voire un million dans ce pays. Or il n'y a pas un million de monstres.

## L'Humatinale

Du lundi au vendredi,  
l'actu essentielle  
décryptée par la  
rédaction de  
*l'Humanité.*

Votre e-mail

S'INSCRIRE

**LAURÈNE DAYCARD** Un auteur de violence conjugale peut faire plusieurs victimes au cours de sa vie. La condamnation n'enraye pas la récidive, c'est une réalité statistique. J'ai même remarqué, au fil de l'immersion dans un stage de responsabilisation, qu'elle peut accentuer le sentiment de victimisation. L'inversion de la culpabilité est le mécanisme pernicieux au cœur des violences conjugales.

Les victimes se culpabilisent pour les violences qu'elles subissent. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est compliqué d'aller porter plainte. À l'inverse, les conjoints-agresseurs se victimisent. Au début du stage que j'ai suivi, j'entendais : « *Elle l'a bien cherché* », « *Moi aussi j'ai subi des violences et il faudrait que la justice l'entende* », « *J'ai du mal à me sentir coupable* », etc. C'est tristement banal. Ces hommes se pensent victimes du système.

C'est pour ça que la responsabilisation est un des dispositifs de lutte contre la récidive, développée dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, avec la création d'une trentaine de [centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales en France](#) (CPCA), sur le modèle du Home des Rosati à Arras, où j'ai fait mon immersion.

### **Dans ces groupes de responsabilisation, comment lutte-t-on contre la récidive ?**

**MATHIEU PALAIN** On ne peut pas assister à un groupe de parole en se disant que ces auteurs de violence vont en sortir guéris. Pour certains, une graine est plantée et va peut-être germer. Ça

implique chez ces personnes une volonté d'avancer et la capacité de se dire : « *J'ai un problème avec la violence, ça vient aussi de la manière dont j'ai été éduqué, d'une société qui encourage la violence comme moyen pour régler des conflits, mais il faut que je me prenne en charge.* »

Je passe du temps à Grenoble dans une association qui prend en charge les hommes violents et met en place des thérapies sur le long terme. Car ça peut prendre plusieurs années d'entamer un travail de déconstruction pour revoir ses modèles et s'éloigner des stéréotypes autour de la virilité que tout homme hétérosexuel a connus à l'adolescence.



**PENSER QUE CES HOMMES VIOLENTS SONT DES MONSTRES QUI DOIVENT RESTER DANS L'OMBRE SANS QU'ON S'EN OCCUPE, C'EST DANGEREUX. »**

MATHIEU PALAIN

Vouloir régler les questions de violences conjugales, forcément liées aussi à un comportement sexiste extrêmement ancré dans la société, implique un travail de longue haleine, qui peut s'étendre sur dix ans.

À eux seuls, les groupes de parole ne peuvent pas servir à grand-chose. Mais ces hommes sont d'abord dirigés vers ce type d'association sous mandat de justice, où ils vont récupérer une attestation de suivi de stage, qui leur permet de ne pas retourner en prison. Sauf que ces injonctions de soins durent souvent six mois, de temps en temps un peu plus, jusqu'à deux ans.



**Voir aussi :**

**Comment faire reculer les violences faites aux femmes ?**

En plus la qualité de l'accompagnement diffère d'un territoire à l'autre, selon qu'il y ait ou non des associations adhérentes à la Fnacav (Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge des auteurs de violences), qui travaillent avec beaucoup de psychologues et de juristes.

**LAURÈNE DAYCARD** Dans mon livre, je fais la distinction entre hommes violents et auteurs de violences conjugales. Cette

distinction est aussi faite dans la recherche en psychologie.

D'un côté, il y a ceux qui, comme le meurtrier de Seloua, sont des personnalités psychopathiques. Ils répondent structurellement par la violence. De l'autre, les auteurs de violences conjugales. C'est dans cette nuance que l'on peut trouver l'espoir d'un changement, même si ces comportements sont profondément enracinés dans l'éducation et la socialisation de ces hommes.



**LA CONDAMNATION N'ENRAYE PAS LA RÉCIDIVE, C'EST UNE RÉALITÉ STATISTIQUE. ELLE PEUT MÊME ACCENTUER LE SENTIMENT DE VICTIMISATION. »**

LAURÈNE DAYCARD

Un auteur de violences conjugales, directeur dans l'industrie de la grande distribution, me disait que sa grille de lecture machiste imprégnait toute sa vie. Il était considéré comme très coriace par les travailleurs et travailleuses sociaux. Il a fait l'objet d'une arrestation musclée chez lui par des policiers armés de la brigade anticriminalité. Mais un an après avoir été suivi au centre Clotaire à Arras, il a beaucoup avancé. Il s'est vraiment impliqué dans le groupe de responsabilisation et a continué ensuite une thérapie en individuel.

Détail significatif, il a pour la première fois embauché des femmes dans ses équipes au travail. Il en est même arrivé à dire qu'il remerciait sa femme d'avoir porté plainte parce que, sinon, ça se serait fini aux assises. C'était très fort de l'entendre dire ça. Mais ça ne l'empêche pas de savoir qu'il peut récidiver. C'est important d'avoir conscience de ce risque. C'est un des symptômes d'une prise de responsabilité.

### **Les hommes auteurs de violences conjugales peuvent-ils guérir ?**

**MATHIEU PALAIN** Le fait d'être confronté à la parole de ses pairs peut fonctionner pour certains. Mais ça n'est pas systématique. Le premier groupe dans lequel je suis resté six mois était extrêmement virulent, composé de personnalités ancrées dans le déni. Leur discours était construit sur l'idée qu'ils n'étaient pas des hommes violents et n'avaient rien à faire là. Le dialogue a été très compliqué. La collégialité a moins d'intérêt quand on renvoie à ses pairs : « *Vous êtes des monstres qui frappez les femmes, moi, je n'ai rien à voir avec ça.* »



**Voir aussi :**

Violences conjugales : le calvaire des femmes âgées

En revanche, il y a une possibilité d'avancer si les hommes sélectionnés dans le groupe sont sur un point de bascule et si, dès le premier tour de table, l'un d'eux dit : « *J'ai honte de ce que j'ai fait, mais je sais que ça ne suffit pas pour dire je suis guéri parce que je vais peut-être recommencer.* » Entendue par le groupe, cette parole peut en écho en déclencher d'autres comme : « *J'attends de ce groupe de comprendre pourquoi je suis violent, pourquoi je dégaine vite, pourquoi je suis un nerveux.* »

Dans ce type de cas, dix semaines ou six mois peuvent être bénéfiques, parce que la parole va être libérée. Les gars savent qu'ils sont entre eux, qu'ils ne seront pas jugés par les autres. S'ils sont là, c'est parce qu'ils ont tous la même condamnation, qu'ils sont ex æquo sur les faits.

**Ces expérimentations ont-elles un réel impact ?**

**LAURÈNE DAYCARD** Les professionnels estiment qu'elles peuvent faire tomber le risque de récidive de 40 à 50 %, voire jusqu'à 90 %, selon les données statistiques du parquet. Mais ce n'est pas une solution miracle.

Ce processus de responsabilisation n'est que l'amorce d'une réflexion introspective qui va durer sur des années, si possible avec un accompagnement thérapeutique. Mais il faut continuer à essayer, car pour le moment, des femmes sont victimes, certaines sont tuées, et des enfants grandissent dans ce contexte de violence. Perdre espoir est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. L'espoir c'est politique.

**MATHIEU PALAIN** Il est évident que corriger le tir va prendre très longtemps, puisqu'on a derrière nous des siècles de domination masculine totale. Il y a peu (2), l'homme était dans la loi le chef de la famille. Il avait quasiment droit de vie et de mort sur tous ses membres. Mais notre société est en mouvement. La norme évolue.

Les féminicides sont médiatisés, il y a des collages sur les murs, des manifestations, des mouvements militants féministes radicaux qui se mobilisent justement pour que les hommes ne puissent plus exercer leur domination en toute tranquillité. C'est cette addition de pressions qui fait bouger la société. Ce mouvement est encore trop lent, mais nous partons de loin.

(1) La dernière « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple » date du 26 août 2022.

(2) C'est la loi du 4 juin 1970 qui supprime le statut de « chef de famille » du Code civil.

